

**Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale
de la région de Châlons-en-Champagne**

AUDC/JMC.KK/2004. 71

Châlons-en-Champagne le 2 avril 2004

5

**COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DE LA REGION DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE**

Séance du 1^{er} avril 2004

SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DE LA REGION DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE

Procès verbal du comité syndical du 1^{er} avril 2004

ORDRE DU JOUR

- 1 Intervention de M. Michel GAUDEY, Directeur Régional de l'INSEE : quelles perspectives démographiques pour l'aire du ScoT ?
- 2 Approbation du procès-verbal de la séance du 12 novembre 2003
- 3 Compte rendu de l'activité du Bureau
- 4 Compte rendu des commissions chargées du suivi du ScoT, de la communication, des orientations nouvelles et des finances
- 5 Désignation de trois représentants du Syndicat mixte au sein de l'association Agence d'Urbanisme et de Développement de la Communauté
- 6 Débat sur les Orientations Budgétaires 2004
- 6 Questions diverses

L'an deux mil quatre, le 1^{er} avril, à 18 h 30, les membres du comité syndical du Syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale désignés par les organes délibérants des collectivités membres à la suite de la création du Syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale de la région de Châlons-en-Champagne par arrêté préfectoral du 27 décembre 2001 se sont réunis salle Malik Oussékine sur la convocation en date du 23 mars 2004 qui leur a été adressée par le président, conformément aux articles L.2121-10, L.2122-8 et L.5211-8 à 10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents tous les membres (voir liste ci-après) à l'exception de :

MM. ARNOULD Hubert – BARBARA – BOURBIER – CASTAGNA – FOY – HANNETEL – HOGDAL – HUTTEAU – JACQUINET – LORÉ. Mmes DEFLORENNE – DENOUEAUX.

Etaient porteurs d'un pouvoir :

M. NICAISE pour M. GUISET
M. MAUCLERT pour Mme PERSON
M. MORVAN pour M. MEUNIER

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE

MM. BIAUX – BOURG-BROC – CAMUS – DELLON – DEVAUX – FERMIER – FLOT – JESSON – MAILLET – VALTER – Mmes BUY – VASSEUR.

SIVoM DE CONDÉ

MM. GALICHET. Mme BOURÉ.

SIVoM DE MARSON

MM. ARNOULD Michel – ARROUART – BRIGNOLI – MORVAN – PERARDEL – SCHULLER. Mme ANCELLIN.

SIVoM D'ECURY-SUR-COOLE

MM. BARTHELEMY – DAUMONT – DROUOT – HUET – OURY Claude – OURY Sylvain.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JALONS

MM. COLLARD – LE PORTIER – NICAISE.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE SUIPPES

MM. FRAN CART – GODART – MAINSANT – MAUCLERT – THOMAS. Mme GUYOT.

SIEGE COMMUNAL

MM. BERNARD – JACQUIER – MAUCOURT – ROULOT.

AUTRES PARTICIPANTS

M. GAUDEY Michel	Directeur Régional, INSEE
M. BATES David	Chargé d'Etudes, INSEE
M. AUBERTEL Christian	Dessinateur, AUDC
M. CHONÉ Jean-Marc	Directeur d'Etudes, AUDC
M. HUPIN Marcel	Directeur, AUDC
Melle KILLIAN Kathy	Secrétaire, AUDC

M. ARROUART

Le respect des conditions de quorum étant vérifié, je déclare la séance ouverte et souhaite tout d'abord vous remercier de votre participation. J'ai reçu les excuses de Mme Denise Denouveaux et de MM. André Castagna et Patrick Guiset.

Je vais vous rappeler l'ordre du jour qui nous réunit ce soir :

- Intervention de M. Michel GAUDEY, Directeur Régional de l'INSEE qui nous présentera le résultat du travail de projections démographiques pour l'aire du SCoT.
- Approbation du procès-verbal de la séance du 12 novembre 2003.
- Compte rendu de l'activité du Bureau et des commissions chargées du suivi du SCoT, des orientations nouvelles et de la communication.
- Désignation de trois représentants du Syndicat mixte au sein de l'association Agence d'Urbanisme et de Développement de la Communauté.
- Débat sur les Orientations Budgétaires 2004.
- Questions diverses.

Avant d'ouvrir cet ordre du jour et conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous invite à procéder à la nomination d'un secrétaire de séance.

Le comité syndical, à l'unanimité, désigne Mme Vasseur pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1. PRESENTATION DES PROJECTIONS DEMOGRAPHIQUES POUR L'AIRE DU SCOT

M. ARROUART

J'invite M. Michel Gaudey à bien vouloir nous présenter le travail réalisé par la direction régionale de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) sur les projections de population effectuées pour le bassin d'habitat de Châlons-en-champagne.

A la suite de cet exposé, M. Gaudey répondra à vos questions.

M. GAUDEY

La présentation va s'articuler en trois volets :

- Premièrement, un rappel des principales caractéristiques démographiques de votre zone et de la région.
- Deuxièmement, les projections de population que nous avons réalisées.
- Troisièmement, un rapide tour d'horizon sur l'emploi et l'activité pour mettre en particulier l'accent sur le poids de Vatry et de l'armée à Mourmelon et Suippes.

□ RAPPEL DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES

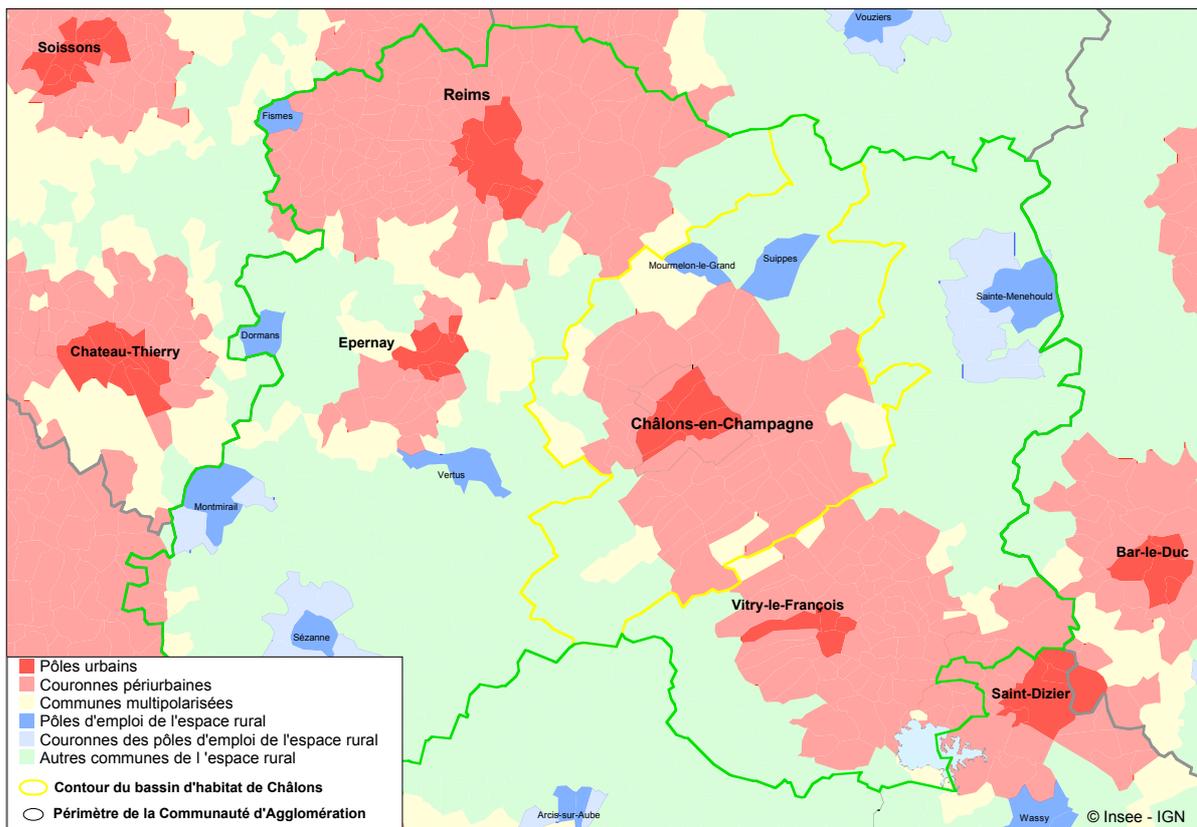
Je voudrais tout d'abord vous apporter quelques précisions sur l'aire d'études par rapport au périmètre de votre SCoT. L'étude de l'INSEE porte sur le bassin d'habitat de Châlons-en-Champagne c'est-à-dire un ensemble un peu plus large de 93 communes comprenant :

- L'aire urbaine de Châlons-en-Champagne soit 53 communes. Une aire urbaine est un ensemble de communes d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un

pôle urbain (commune offrant au moins 5 000 emplois) et une couronne périurbaine. Cette dernière est formée de communes dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle urbain. Cette notion de pôle urbain se substitue désormais à celle de l'agglomération qui était définie d'abord à partir du bâti (tout l'habitat dès lors qu'une habitation n'est pas éloignée de plus de 200 m de l'habitation précédente) puis par l'analyse de l'emploi.

- Des communes multipolarisées, dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans plusieurs aires urbaines.
- Des communes de l'espace rural.

Carte des aires urbaines marnaises



Quelques indicateurs importants permettent de définir la région Champagne-Ardenne :

- Elle compte 52 habitants/m² (soit une densité deux fois moins grande que le reste de la France) ; de plus, elle est inscrite dans la diagonale des régions françaises peu densément peuplées. Cette caractéristique, qui est généralement présentée comme un inconvénient, peut aussi être une chance car elle signifie que l'on dispose d'espace.
- Elle se caractérise par un faible taux de création d'entreprises par rapport aux régions des côtes Sud-Est et Sud-Ouest. Toutefois, ce propos est à nuancer lorsque l'on regarde la durée de vie des entreprises. Celles qui sont créées dans notre région "vivent" plus longtemps qu'en Languedoc-Roussillon ou en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les régions du Sud-Est sont caractérisées par les effets d'aubaine. Un certain nombre d'entreprises se créent puis se ferment en fin de saison pour se recréer l'année suivante.

- Elle a perdu de la population entre les deux recensements de 1990 et 1999 comme l'Auvergne et le Limousin. Ces régions font partie d'une diagonale, allant du Nord-Est au Sud-Ouest, caractérisée par des évolutions de population en baisse ou en très faible augmentation. A l'inverse, le sillon Rhodanien et les zones littorales attirent de la population.
- Elle a perdu de la population essentiellement à cause d'un solde migratoire négatif et ce depuis la fin des années 1970 alors que le solde naturel reste positif. En matière démographique, deux types de mouvements expliquent les variations de la population. Il y a tout d'abord le mouvement "naturel" qui correspond au solde entre les naissances et les décès et le mouvement "migratoire" qui correspond au solde entre la population qui quitte la région et celle qui arrive dans la région.

L'analyse de ces mouvements montre que l'Auvergne et le Limousin ont perdu de la population à cause du solde naturel alors que la Champagne-Ardenne est confrontée à un déficit migratoire. Ces phénomènes migratoires s'effectuent essentiellement avec la région Ile-de-France et concernent principalement les personnes âgées de 25 à 35 ans qui vont chercher un premier emploi en région parisienne. Le facteur explicatif n'est pas la proximité de la Champagne-Ardenne. L'attractivité de la région Ile-de-France est plutôt liée au volume d'activité, à la diversité des niveaux de qualification et aux niveaux de salaire.

Si ces évolutions apparaissent globalement inquiétantes, elles ne doivent néanmoins pas inciter à organiser le pessimisme. Les variations liées au solde migratoire peuvent en effet connaître des variations rapides. Par ailleurs, la Marne ne se comporte pas du point de vue de la démographie comme l'ensemble de la région et présente un profil démographique plus favorable.

- Elle se caractérise, contrairement aux idées reçues, par une population plutôt jeune. La part des personnes âgées de plus de 60 ans est moins importante que dans le reste de la métropole (18 % contre 21 %). Cette situation est encore plus évidente au niveau du bassin d'habitat avec une forte représentation des jeunes de moins de 25 ans.

M. DAUMONT

Je pense qu'il faut être prudent en ce qui concerne la part des moins de 25 ans car une partie de ceux qui font des études dans notre région vont ensuite la quitter pour trouver un emploi dans une autre région.

M. GAUDEY

Vous avez tout à fait raison et ce phénomène a été mis en évidence dans l'agglomération rémoise où l'on observe un flux migratoire positif pour les 15-25 ans puis un flux inverse pour la tranche d'âge suivante qui va chercher l'emploi vers l'Ile-de-France.

M. HUET

Il conviendrait également de tenir compte des jeunes qui effectuaient leur service militaire au moment du recensement et d'étudier les conséquences de la professionnalisation.

M. GAUDEY

Votre remarque est pertinente car les militaires sont effectivement comptés à la fois dans leur zone de résidence et dans la zone où ils font leur armée. Pour mieux connaître

la part de cette population, il faudrait procéder à une exploitation des données de détail du recensement.

En ce qui concerne les effets de la professionnalisation de l'armée, nous n'avons pas encore suffisamment de recul pour les mesurer avec précision. On peut toutefois d'ores et déjà constater que Mourmelon et Suippes ont un profil démographique caractérisé par des soldes naturels et migratoires très positifs. L'apport de population jeune en âge d'avoir des enfants aura des effets sensibles sur ces communes et les communes voisines.

S'il n'y a pas d'autres questions, je vais passer la parole à M. Bates qui va vous présenter les projections démographiques.

□ PROJECTIONS DEMOGRAPHIQUES

M. BATES

Les projections de population du bassin d'habitat de la région de Châlons-en-Champagne à l'horizon 2015 ont été effectuées à la demande de l'agence d'urbanisme à partir du modèle "Omphale" développé par l'INSEE. Ce modèle permet de réaliser des projections de population par sexe et par âge à moyen/long terme sur toute zone formée d'un ensemble de communes d'au moins 50 000 habitants.

Chaque projection est basée sur un scénario, c'est-à-dire une combinaison d'hypothèses sur l'évolution de la fécondité, de la mortalité et du solde migratoire de la zone. Plus précisément, les décès résultent de l'application de quotients de mortalité par sexe et âge à la population susceptible de décéder au cours de l'année. Les naissances sont obtenues en appliquant des quotients de fécondité par âge aux effectifs des femmes de 15 à 48 ans, susceptibles d'avoir des enfants au cours de l'année. De façon interactive, le solde migratoire de l'année s'obtient par application de quotients migratoires par sexe et âge à la population du bassin d'habitat de Châlons-en-Champagne, en tenant compte des décès pouvant survenir dans l'année.

M. GAUDEY

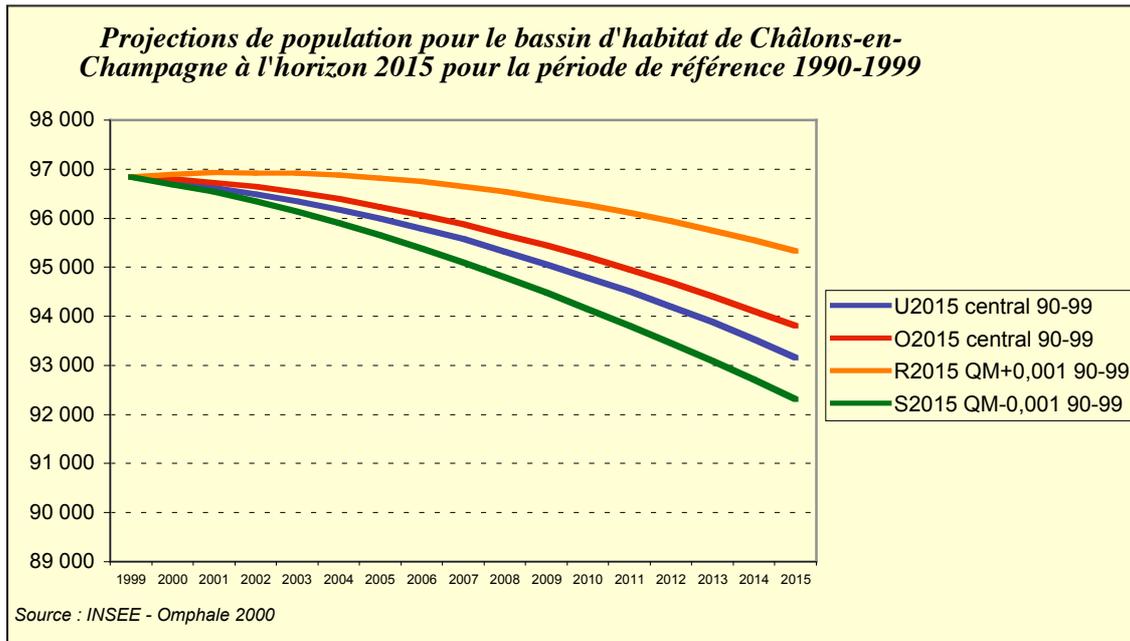
En ce qui concerne les coefficients de fécondité et de mortalité, le modèle fonctionne avec les tendances lourdes observées au niveau national. En revanche, les scénarios sont différents au niveau des coefficients migratoires.

- Le taux de fécondité est maintenu à 1,9 enfant par femme (sensiblement la moyenne nationale) car il relève de pratiques sociales difficiles à modifier au niveau local.
- Le taux de décès est maintenu au même niveau pour les mêmes raisons. Ce taux ne devrait pas varier significativement dans les années à venir (actuellement, il se situe un peu en dessous de celui de la métropole).
- Le coefficient migratoire constitue la variable sur laquelle la projection est modifiée pour tenir compte d'actions mises en place pour retenir la population et augmenter l'attractivité du territoire. Le coefficient de variation retenu est de + ou - 1/1000. Ce coefficient de variation peut paraître faible, mais en dehors de cas très particuliers comme la construction de l'Airbus A. 380 à Toulouse, les effets des politiques économiques ne sont pas visibles immédiatement.

M. BATES

A partir des résultats du recensement de 1999, des projections de population ont été réalisées par l'INSEE avec le modèle "Omphale" pour le bassin d'habitat de Châlons-en-Champagne à l'horizon 2015. Quatre scénarios ont été retenus pour l'analyse :

- un scénario de maintien des quotients de fécondité, de mortalité et de migration : le "O" central (S1) ;
- un scénario alternatif sur les migrations avec maintien des différents quotients et application d'une méthode de lissage : le "U" central (S2) ;
- un scénario à hypothèse de migration haute : le RQM + 0,001 (S3) ;
- un scénario à hypothèse de migration basse : le SQM - 0,001 (S4).



a) Le scénario central (S1)

Il est fondé sur la reconduction des tendances passées pour chacune des variables citées précédemment :

- L'indice de fécondité est maintenu à son niveau de 1999.
- Le taux de mortalité baisse au même titre que la tendance métropolitaine.
- Les quotients migratoires de référence, calculés entre les recensements de 1990 et 1999, sont maintenus sur toute la période de projection.

En 16 ans, entre 1999 et 2015, la population du bassin d'habitat de Châlons-en-Champagne passerait de 96 846 à 93 805 soit une diminution de plus de 3 000 personnes. Cette baisse représente un taux de variation annuel de - 0,20 % contre - 0,07 % pour la dernière période inter censitaire.

Elle s'accompagnerait d'un vieillissement de la population avec près d'un habitant sur quatre d'au moins 60 ans (24,1 %), contre un peu moins de un sur six en 1999 (17,0 %). Ce vieillissement s'explique par l'arrivée aux âges élevés des enfants du "baby-boom".

Parallèlement, la proportion des moins de 20 ans baisserait de quatre points et passerait de 27,8 % en 1999 à 24,0 % en 2015. Ces tendances, baisse pour les moins de 20 ans et hausse pour les plus de 60 ans, se retrouvent en proportions moins importantes pour les tranches d'âge adjacentes. On passe en proportion de 6,6 % à 5,6 % pour les 20-24 ans alors que les 55-59 ans augmentent de 2 points.

Quant à la population en âge de travailler à savoir les 20-60 ans, de 1999 à 2015, il y aurait une baisse de 4 676 personnes correspondant à un passage de 55,1 % de la population "Omphale" 1999 à 51,9 % de la population projetée en 2015.

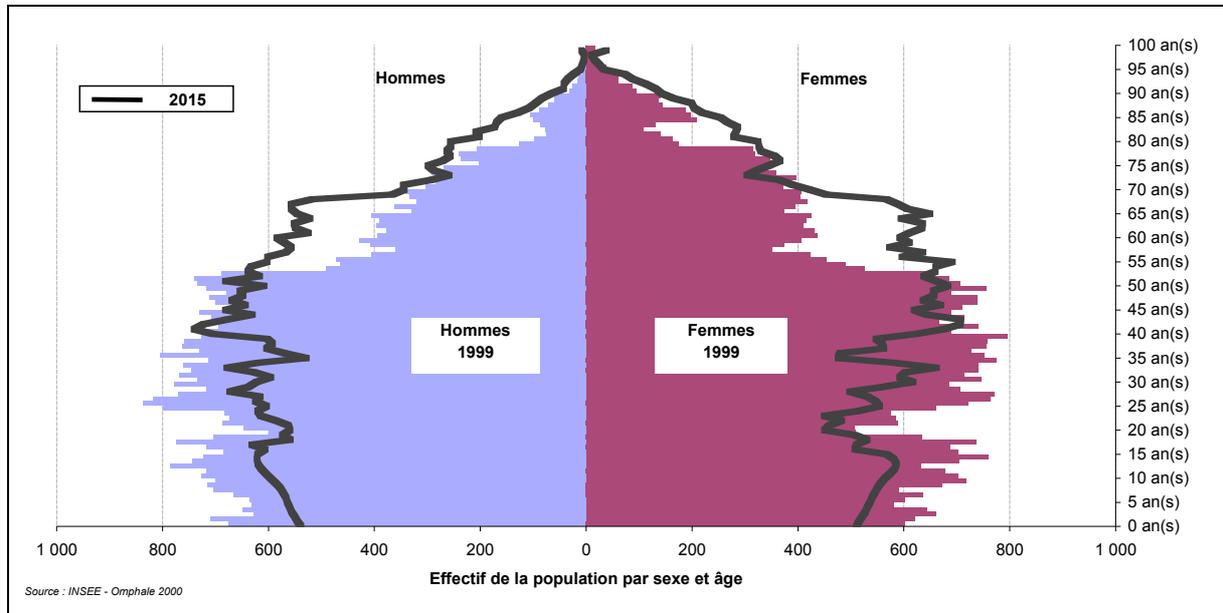
Projection de population par tranche d'âge à l'horizon 2015 pour le bassin d'habitat de Châlons-en-Champagne								
Scénario O central sur 1990-1999								
	1999		2005		2010		2015	
	en nombre		en nombre		en nombre		en nombre	
Moins de 20 ans	26 953	27,8%	25 233	26,2%	23 661	24,9%	22 506	24,0%
de 20 à 24 ans	6 402	6,6%	6 522	6,8%	6 001	6,3%	5 299	5,6%
de 25 à 29 ans	7 568	7,8%	5 839	6,1%	6 356	6,7%	5 844	6,2%
de 30 à 34 ans	7 436	7,7%	7 343	7,6%	5 692	6,0%	6 199	6,6%
de 35 à 39 ans	7 570	7,8%	7 153	7,4%	7 122	7,5%	5 519	5,9%
de 40 à 44 ans	7 047	7,3%	7 166	7,4%	6 859	7,2%	6 834	7,3%
de 45 à 49 ans	7 099	7,3%	6 740	7,0%	6 822	7,2%	6 534	7,0%
de 50 à 54 ans	6 186	6,4%	6 603	6,9%	6 392	6,7%	6 480	6,9%
de 55 à 59 ans	4 082	4,2%	6 191	6,4%	6 189	6,5%	6 005	6,4%
60 ans ou plus	16 503	17,0%	17 445	18,1%	20 120	21,1%	22 585	24,1%
Total des tranches	96 846		96 235		95 214		93 805	

* Population Omphale recalculée au 1er janvier 1999

Source : INSEE - Omphale 2000

L'examen de la pyramide des âges permet d'illustrer ces phénomènes :

- le départ des jeunes devrait augmenter le vieillissement de la population,
- les jeunes actifs seront moins nombreux,



- les générations nées après 1945 vont atteindre l'âge de la retraite (important décalage dans la pyramide au niveau des 55-70 ans),
- un déficit au niveau des générations en âge d'avoir des enfants c'est-à-dire nées après 1975 (caractérisé par un creux au niveau des 15-25 ans).

M. GAUDEY

Dans ce scénario, la région Champagne-Ardenne devrait perdre dans la même période environ 20 000 habitants.

M. BATES

Présente les autres scénarios.

b) Le scénario alternatif (S2)

Il propose, en complément du scénario central, une méthode de lissage des quotients migratoires dite "composite". L'intérêt du lissage vient du fait que les quotients migratoires issus du calcul brut ont l'inconvénient de prendre des valeurs en dent-de-scie d'un âge à l'autre. Leur amplitude est telle qu'il est difficile d'en extraire l'information attendue. Le but est d'obtenir des profils de quotients migratoires plus faciles à interpréter.

c) Le scénario à hypothèse de migration haute (S3)

Ce scénario, qui peut être qualifié d'optimiste, reconduit également les tendances passées excepté pour les quotients migratoires. En effet, les quotients migratoires sont augmentés uniformément du paramètre 0,001, quel que soit l'âge et sur toute la période de projection.

d) Le scénario à hypothèse de migration basse (S4)

Ce scénario, qui peut être qualifié de pessimiste, est à l'opposé du précédent. Il reconduit les tendances passées sauf pour les quotients migratoires. Ces derniers sont diminués uniformément du paramètre 0,001, quel que soit l'âge et sur toute la période de projection.

M. GAUDEY

Il serait illusoire d'augmenter davantage l'influence des coefficients migratoires dans la mesure où le modèle prend en compte des tendances et n'est pas adapté pour exprimer les effets de variations brutales de l'activité économique.

C'est la prolongation, même atténuée, des tendances observées sur les migrations qui a l'impact le plus défavorable. L'enjeu pour la région de Châlons-en-Champagne est de créer de l'emploi pour générer de la population. Toutefois, il faut avoir à l'esprit que nous sommes en présence de tendances lourdes. Cela signifie que les effets d'une action volontaire en matière de développement économique ne produisent pas d'effets rapides.

A titre d'exemple, je cite volontiers ce qui s'est passé en Bretagne. Il y a 20/25 ans, la situation de cette région était difficile au niveau de la démographie et de l'économie. Aujourd'hui, la Bretagne est une région attractive qui attire de la population et développe des emplois. Cela veut dire que les tendances démographiques projetées pour le bassin d'habitat de Châlons n'ont pas de caractère inéluctable et que des événements comme la création d'emplois à Vatry peuvent heureusement modifier le cours des choses d'ici 30 ans.

M. BOURG-BROC

Vous avez sans doute en mémoire ou en archive les projections démographiques réalisées dans les années 1970 lors de l'élaboration du livre blanc de la Zone d'Appui Nord-Champenoise. Ce document, publié en 1974, prévoyait pour l'an 2000 une population de 1 000 000 d'habitants dans le département de la Marne dont 600 000 dans l'aire urbaine de

Reims, 200 000 dans l'aire urbaine de Châlons et 100 000 dans celle d'Eprenay. Comment peut-on expliquer de tels écarts entre la prévision et la réalité ?

M. GAUDEY

Je suis étonné d'un tel écart, mais je n'ai pas d'éléments pour vous répondre de façon précise. Un écart aussi considérable peut s'expliquer par un changement radical des tendances sur lesquelles avaient été établies les projections.

Je rappelle qu'une projection de population ne constitue en aucun cas une prévision. Lorsque l'on prend une période de référence relativement courte et que l'on projette sur une distance trois ou quatre fois plus importante que la période de référence, on va nécessairement commettre des erreurs car les indices de fécondité et les phénomènes migratoires auront vraisemblablement évolué.

Cela n'enlève cependant rien au caractère d'aide à la décision de la projection. Ainsi, dans le cas du bassin d'habitat de Châlons-en-Champagne, il est tout à fait possible de prendre la projection comme hypothèse de travail et de se dire : que faudrait-il faire en terme de taux de migration pour que notre population se stabilise ? Est-ce que vraiment l'effort serait considérable et combien de personnes cela représente ? Attirer quelques centaines de personnes sur des bassins d'habitat comme le vôtre ne relève pas de l'impossible. 700 ou 800 salariés supplémentaires peuvent se traduire par 1 500 ou 1 600 personnes supplémentaires et alors notre projection se révèlera complètement fausse.

M. BATES

La projection est calculée sur la période de référence 1990-1999. Nous avons également réalisé le même travail en prenant comme référence 1982-1999. Cette période de référence plus large n'a pas changé fondamentalement l'allure des courbes. Elle n'a pas été retenue car elle avait tendance à accentuer encore la baisse de la population comme les tableaux suivants l'attestent :

Coefficients migratoires calculés sur la période 1990-1999

Scénarios	Population projetée en 2015	Ecart avec scénario central
Central 90-99	93 805	
Sans migration 90-99	104 402	+10597
QM+0,001 90-99	95 327	+1522
QM-0,001 90-99	92 307	-1498
Alternatif sur les migrations 90-99	93 154	-651

Source : INSEE - Omphale 2000

Coefficients migratoires calculés sur la période 1982-1999

Scénarios	Population projetée en 2015	Ecart avec scénario central
Central 82-99	93 746	
Sans migration 82-99	103 519	+9773
QM+0,001 82-99	95 273	+1527
QM-0,001 82-99	92 245	-1501

Source : INSEE - Omphale 2000

M. GAUDEY

Les deux tableaux précédents confirment l'impact des phénomènes migratoires et l'inversion nette de la tendance dans une hypothèse où les arrivées et les départs de population s'équilibrent (hypothèse sans migration).

M. SCHULLER

Lors du dernier recensement, nous avons été surpris de constater une diminution de la population alors que la construction neuve venait de connaître un développement significatif. Comment expliquez-vous ce décalage ?

M. GAUDEY

Ma réponse risque de vous paraître très généraliste, mais schématiquement, l'évolution de la population résulte de la somme de deux composantes avec la variation du nombre de ménages et celle de leur taille.

Depuis 1968, la taille des ménages est orientée à la baisse sur le bassin châlonnais. Le nombre moyen de personnes par ménage est ainsi passé de 3,30 à 2,54 de 1962 à 1999. Ce resserrement, lié à l'évolution des modes de vie (divorces, séparations, décohabitation des jeunes), se traduit par une augmentation du nombre des ménages qui est sans incidence sur le nombre d'habitants. Depuis 1968, le nombre de ménages et donc de logements a crû toujours plus vite que la population aussi bien durant les phases d'expansion que de ralentissement démographique.

Mme VASSEUR

Nous avons comparé la situation d'un immeuble du Verbeau sur deux recensements. Avec le même taux d'occupation des logements, nous avons constaté une diminution du nombre de personnes par logement notamment en raison de l'accroissement du nombre de personnes seules.

M. SCHULLER

Ce phénomène paraît plus étonnant lorsqu'il s'agit de maisons individuelles qui sont généralement construites par de jeunes ménages avec des enfants ou en âge d'en avoir.

M. GAUDEY

La population moyenne par ménage est effectivement plus importante dans les communes périurbaines que dans la commune centre. Les ménages monoparentaux ont généralement tendance à habiter plutôt dans les centres urbains où ils trouvent plus facilement les services adaptés à leur mode de vie.

Il n'en demeure pas moins que la réduction de la taille des ménages se vérifie dans toutes les communes. La taille des ménages est orientée à la baisse depuis 1968 sur l'ensemble du bassin d'habitat (- 0,8 % par an entre 1990 et 1999). Pour que la population augmente, la croissance annuelle du nombre de ménages doit être supérieure à ce niveau. L'arrivée de nouveaux ménages (par migration) contribue à l'augmentation de la population mais plus modérément que par le passé et insuffisamment pour contrecarrer l'impact négatif des phénomènes de décohabitation.

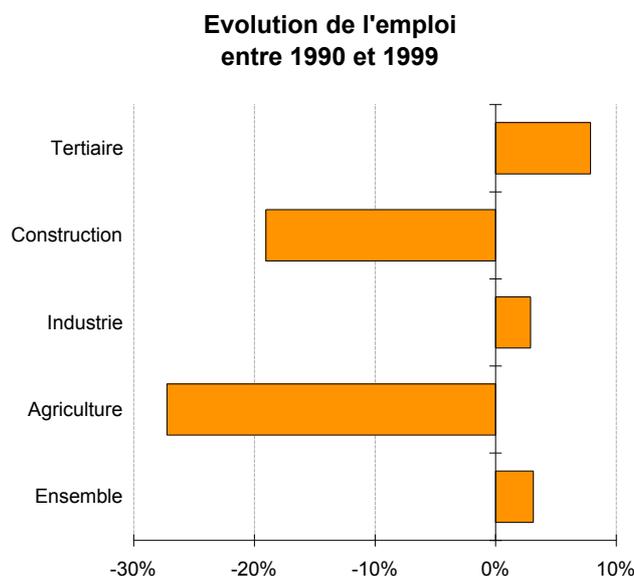
S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de passer au dernier point sur l'activité et les emplois.

□ ACTIVITES ET EMPLOI

M. GAUDEY

Entre 1990 et 1999, l'emploi sur le bassin d'habitat a globalement progressé de 3,1 %. Cette évolution recouvre des disparités sectorielles. Les effectifs des secteurs de l'agriculture et de la construction chutent (- 27 % et - 20 % respectivement) alors que les secteurs du tertiaire et de l'industrie progressent (respectivement + 8 % et + 3 %). Cette progression de l'industrie est intéressante à noter car elle est contraire à que l'on observe sur l'ensemble de la région (- 14 %) et sur l'ensemble de la France de province (- 9 %).

En 1999, le secteur tertiaire regroupe 78 % de l'emploi sur le bassin d'habitat alors que l'industrie rassemble 12 % des actifs occupés et l'agriculture 5 %. Le poids du tertiaire est important mais plutôt moins que ce que l'on constate en métropole.



M. DEVAUX

L'activité économique a connu d'importantes évolutions depuis 1999.

M. GAUDEY

Vous avez raison et l'examen de l'accroissement du nombre des actifs le confirme. Sur la période 1997-1999, l'emploi a progressé de 3,1 % mais l'emploi résidentiel n'a progressé que de 0,9 %. Cela veut dire que la zone est attractive et qu'il y a des gens extérieurs à votre bassin qui viennent travailler dans votre région.

Cette attractivité est due principalement à la professionnalisation de l'armée à Mourmelon et Suippes et à la plate-forme multimodale de Vatry.

De 1990 à 1999, l'emploi total progresse de 3,1 % avec une augmentation de 28 % dans l'administration publique. Le secteur de l'administration publique à Mourmelon-Suippes, couvert essentiellement par les emplois militaires, y emploie plus de 3000 personnes. C'est 64 % de plus que neuf ans plus tôt.

En ce qui concerne Vatry, les effets se font sentir dans les domaines des transports et des services aux entreprises. L'effectif dans les transports a crû de 22 % ces huit dernières années et est devenu le premier employeur du secteur rural du bassin d'habitat. Le bassin d'habitat est le siège de 21,5 % des établissements marnais de transports contre moins de 17 %

en 1993. Les services aux entreprises ont suivi le même scénario. L'effectif est passé d'une quinzaine de salariés à plus de 230 en huit ans.

M. BOURG-BROC

Le démarrage de Vatry est assez récent et la situation a vraisemblablement évolué depuis votre analyse.

M. GAUDEY

La croissance dans ce secteur démarre effectivement en 1997 et semble entraîner des effets induits importants sur l'économie locale.

M. BOURG-BROC

Quelles sont les tendances pour les bassins d'habitat urbains d'Épernay, de Reims et de Vitry-le-François. Comment nous situons-nous par rapport à ces zones ?

M. GAUDEY

Les bassins d'habitat de Châlons-en-Champagne, Épernay et Reims constituent un ensemble qui se comporte très différemment du reste de la région. Cette zone se porte plutôt bien et se caractérise par des indicateurs plutôt bons au niveau de la démographie et de l'emploi. En comparaison, les indicateurs de la Haute-Marne sont assez catastrophiques notamment au niveau de l'emploi avec des salariés qui anticipent les pertes d'emplois et quittent la région.

La Marne ne se comporte pas comme les trois autres départements de la région Champagne-Ardenne et au sein de la Marne, les bassins d'habitat du triangle Châlons-Épernay-Reims diffèrent également du reste du département.

M. DELLON

On évoque la possibilité d'un développement important de l'emploi à Vatry. Les collectivités devront donc répondre à la demande en logement et en équipements. Toutefois, le niveau de la réponse à cette demande doit aussi tenir compte de la population active de la région qui pourrait travailler à Vatry sans pour autant chercher un nouveau logement. Dans quelle mesure, cette population peut-elle répondre aux emplois qui seront offerts ?

M. GAUDEY

Il y a plusieurs réponses possibles qui sont fonction du niveau de rémunération des salariés. En ce qui concerne les faibles niveaux de rémunération, les ressources disponibles autour de Vatry ne sont pas nombreuses même en élargissant la zone géographique. Pour ce qui concerne les hauts niveaux de qualification, la disponibilité est encore moins grande car cette ressource est soit déjà employée dans la région soit l'a quitté pour un emploi en Ile-de-France. C'est sur la catégorie intermédiaire que le bassin d'emploi offre le plus de possibilités.

M. ARROUART

S'il n'y a pas d'autres questions à poser à M. GAUDEY et à son collaborateur, je vous propose de les remercier pour la qualité et la richesse de l'exposé dont nous retiendrons avant tout que les choses ne sont pas inéluctables et que cette région offre de réelles promesses d'avenir.

Je vous propose de poursuivre l'ordre du jour avec l'adoption du procès verbal de la dernière réunion du comité.

2 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2003

M. ARROUART

Vous avez reçu, avec l'invitation à la présente réunion, le procès verbal du comité syndical du 12 novembre 2003 qui portait notamment sur la modification des statuts du Syndicat constatant l'abandon de la compétence SCoT par les SIVoM d'Ecury et de Marson et la reprise de cette compétence par les communautés de communes et communes concernées.

Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions sur ce procès verbal ? Puisqu'il n'y a ni remarques ni observations, je mets donc ce procès verbal aux voix.

Le comité syndical, à l'unanimité, adopte le procès verbal de la séance du 12 novembre 2003.

3. COMPTE RENDU DE L'ACTIVITE DU BUREAU ET DES COMMISSIONS

M. ARROUART

Au cours de ses dernières réunions, le bureau, a examiné le programme de travail pour l'année 2004 avec notamment la décision d'engager la procédure de modification du schéma directeur suite aux propositions faites par la commission de suivi qui a analysé un certain nombre de demandes présentées par les communes.

Le Bureau a examiné les orientations budgétaires pour 2004 proposées par la commission des Finances. Ce point étant inscrit à l'ordre du jour, je laisse au président de la commission le soin de vous le présenter.

En matière de fonctionnement, le bureau a examiné la possibilité de solliciter le président de la communauté d'agglomération de Châlons pour assurer le suivi de la comptabilité du Syndicat mixte plutôt que de recruter un agent administratif à temps partiel. Avant de saisir officiellement le président de la communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne, je souhaiterais avoir l'avis de votre assemblée sur cette proposition.

Le comité syndical, à l'unanimité, valide cette proposition.

M. BOURG-BROC

Vous pouvez compter sur notre accord. C'est la solution la plus économique et la plus commode sur un plan technique et pratique.

M. ARROUART

Je vous remercie. Il nous restera donc à préciser les conditions de cette mise à disposition.

S'il n'y a pas de question sur l'activité du bureau, je vais inviter les présidents des commissions chargées du "suivi du SCoT", des "orientations nouvelles" et de la "communication" à vous présenter le compte rendu de ce qui s'est passé depuis le comité syndical du 12 novembre 2003.

M. JESSON

Après une première réunion de travail avec les communes de Courtisols, Fagnières, Jâlons et Saint-Germain-la-Ville, la commission s'est réunie fin novembre 2003 avec les services de l'Etat, en l'occurrence la DDE et la DIREN. Nous avons constaté à cette occasion que les services de l'Etat avaient une vision différente de celle des membres de la commission.

En ce qui concerne l'extension de la zone d'activités de Fagnières, l'Etat s'est interrogé sur l'importance du projet au regard de l'économie générale du schéma directeur. Nous avons expliqué que ce projet était pleinement conforme au principe de développement de la rive gauche de l'agglomération châlonnaise inscrite au schéma directeur.

Pour Jâlons, l'Etat a souhaité vérifier le caractère non inondable de l'ancienne gare SNCF que la commune souhaite reconvertir en zone d'activités. Si le caractère non inondable est attesté, ce qui devrait être le cas, il faudra néanmoins modifier la carte de destination générale des sols car l'Etat considère qu'il y a une rupture dans l'urbanisation de la commune du fait du passage de la voie ferrée Paris-Strasbourg.

Sur la demande de la commune de Courtisols, l'Etat a souhaité que la commune réfléchisse à l'opportunité de réduire les extensions envisagées en substituant certaines surfaces à d'autres.

Pour Saint-Germain-la-Ville, la DIREN a donné son accord, mais les services de l'Etat estiment qu'une actualisation de la carte de destination générale des sols reste souhaitable pour éviter toute contestation juridique de la révision du PLU.

Donc depuis cette réunion, nous avons reçu une demande de Sogny-aux-Moulins pour une petite adaptation de zonage et une demande de Bussy-le-Château portant également sur le zonage et sur l'actualisation de la carte de destination générale des sols par rapport à la question des boisements déjà évoquée. M. ARROUART a reçu également le maire de Sommesous qui a fait part de son intention de déposer un dossier dans le cadre de sa révision de PLU. Enfin, s'ajoute à cela une réflexion sur l'échangeur routier dit de Sarry qui pourrait nécessiter une modification du schéma directeur.

En ce qui concerne la procédure, nous attendions la parution du décret de la loi Urbanisme et Habitat de juillet 2003. Renseignement pris et bien que nous n'ayons pas de confirmation écrite, la procédure de modification est d'application immédiate.

Selon les dispositions du code de l'urbanisme, un SCoT peut être modifié par délibération de l'établissement public chargé de sa gestion, en l'occurrence, notre syndicat, après enquête publique. Le projet de modification est notifié, avant enquête publique, aux communes et groupements de communes membres du syndicat mixte, aux établissements publics de coopération intercommunale voisins compétents en matière d'urbanisme, à l'Etat, au département, à la région et aux chambres consulaires.

Le programme d'activités 2004 de la commission portera donc principalement sur la mise en œuvre de cette procédure. Nous allons reprendre contact avec l'Etat sur la vérification engagée au niveau de Jâlons, réunir la commission pour examiner plus précisément les dernières demandes puis nous engagerons concrètement le travail sur le dossier de modification. Pour ne pas retarder cette procédure, nous avons proposé au bureau de fixer une date limite pour le dépôt des dossiers soit mi-mai 2004.

M. OURY Claude

Je précise que l'enquête publique concernant la carte communale de Sogny-aux-Moulins est prévue pour le mois de juin. J'espère que la démarche de modification engagée par le Syndicat mixte permettra d'appuyer notre dossier.

M. ARROUART

Merci à M. Jesson pour ce compte rendu complet. Nous ne pouvons que conforter la décision de la commission d'engager concrètement et le plus rapidement possible le travail de mise en forme du dossier de modification.

Je vous propose d'entendre le rapport d'activités de M. Roulot, président de la commission orientations nouvelles.

M. ROULOT

Depuis le 12 novembre 2003, nous avons consacré trois réunions à la remise en mémoire des études réalisées par le précédent syndicat mixte ou par d'autres collectivités ainsi que des orientations du schéma directeur de 1998.

Ce travail répondait à plusieurs objectifs :

- Bien cibler les besoins futurs en actualisation d'études et en études nouvelles.
- Bien informer les élus compte tenu du renouvellement des équipes municipales et de l'évolution du périmètre du SCoT.

Trois réunions ont été consacrées à ce premier travail avec une forte participation des membres de la commission et des échanges fructueux. Ces débats ont porté principalement sur trois points :

- Les risques naturels et les ressources en eau. M. VALTER a été chargé de prendre les contacts nécessaires avec la commission information géographique mise en place par le Conseil général pour rechercher une complémentarité dans le travail.
- L'existence d'un lien étroit entre le développement économique et la construction de logements ainsi que la nécessité pour les collectivités de maîtriser leur développement résidentiel de façon à proposer une offre de logement équilibrée permettant à chacun de trouver un logement adapté à ses besoins et à ses moyens.
- L'importance du cadre de vie dans l'attractivité du territoire car les nouveaux habitants recherchent à la fois un emploi mais aussi une qualité de vie au niveau de leur habitat.

Pour 2004, la commission a décidé de travailler autour des trois axes suivants le programme d'activités de la commission pour 2004.

- **Premièrement, concevoir et exploiter un questionnaire diffusé auprès des communes.**
L'objectif est d'obtenir une cartographie du SCoT. Cette base de données sera utile aux travaux de mise en révision et pourra ensuite être actualisée régulièrement afin de mesurer les effets des orientations retenues. Cette collecte d'information auprès des communes portera sur les équipements (services et équipements publics, commerces), sur l'occupation des sols (POS/PLU, cartes communales), sur les réserves foncières et les projets de développement portant sur le logement, les activités ou les équipements.
Dans un premier temps, la démarche concerne les communes. L'approche sera ensuite complétée dans le cadre de contacts avec les intercommunalités. L'intérêt de cette démarche est d'assurer une information suffisamment précise des élus sur l'existant et sur les besoins ce qui est une condition importante pour conduire une bonne réflexion au sein du Syndicat mixte.
Le projet de questionnaire a été volontairement limité à 8 pages pour favoriser un taux de retour de 100 %. Il sera accompagné d'un guide explicatif indiquant notamment les sources d'information. J'ai personnellement fait le test, accompagné d'une personne qui écrivait, et

cela m'a pris 1 h 30 pour la commune d'Haussimont. Je vous invite donc à essayer d'y répondre tous au maximum.

- **Deuxièmement, rencontrer les groupements de communes du SCoT.**

Outre le questionnement sur les projets des collectivités, cette action d'information est destinée d'une part à rappeler ou à faire connaître les dispositions de l'actuel schéma directeur et d'autre part à expliquer ce qu'est un SCoT, comment on l'élabore et quel est son contenu.

Là aussi, cet effort d'explication est primordial car nous entendons dire trop souvent que le schéma directeur n'avait servi à rien et que le SCoT ne servira pas à grand chose non plus. Il est donc essentiel, si nous voulons éviter des incompréhensions ou des frustrations, que tous les élus aient le même niveau d'information et d'explication avant d'engager la révision du schéma directeur.

Pour mener à bien ce travail d'explication et ce dialogue avec les élus, nous avons sollicité auprès de la commission chargée de la communication l'élaboration de supports qui seront présentés en vidéoprojection et diffusés également sous forme de plaquettes.

- **Troisièmement, rencontrer les principaux acteurs de l'aménagement.**

Il s'agit là aussi d'un travail préparatoire à la mise en révision pour recenser les objectifs, enjeux ou projets d'aménagement. Nous avons ainsi prévu de rencontrer les acteurs économiques, les services de l'Etat, le département, la région et les chambres consulaires.

La première rencontre a eu lieu le 30 mars à Vatry en présence de René Paul Savary, président du Conseil général, et de Youssef Sabeh, PDG de la SEVE. L'objet de cette réunion était de faire le point sur le fonctionnement actuel de la plate-forme multimodale de Vatry et d'évoquer ses perspectives de développement. A la demande d'Hubert Arrouart, cette réunion a été ouverte à toutes les commissions du Syndicat mixte.

M. Sabeh a présenté les quatre segments d'affaires implantés à Vatry c'est-à-dire le fret aérien, l'entraînement des pilotes, le transport de passagers et l'activité d'entrepôt.

☞ **Activités de fret aérien**

Elles représentent l'essentiel du développement futur du site et le plus grand potentiel de création d'emplois. L'éloignement de l'aéroport par rapport aux grandes agglomérations n'est pas un handicap. La faible densité de population et les liaisons faciles avec les autoroutes, la route et les voies ferrées sont favorables à un traitement rapide du fret.

Ces atouts donnent à Vatry une dimension européenne et 75 % de l'activité actuelle du nœud aérien de Vatry est destinée à l'Europe.

Au niveau des chiffres, l'activité a démarré très doucement avec 1 000 T en 2000, 2 000 T en 2001, 6 000 T en 2002 et 9 000 T en 2003. L'objectif de traiter entre 15 000 et 20 000 T en 2004 devrait placer Vatry en 4^e position des aéroports français, hors aéroports de Paris, derrière Toulouse, Marseille et Lyon.

Il est intéressant de constater que la notoriété de l'aéroport de Vatry se développe. Une compagnie aérienne anglaise spécialisée dans le transport de denrées périssables en provenance des pays africains anglophones vient de s'installer. Cela évite la concurrence avec Air France qui travaille plutôt avec l'Afrique francophone et cela permet de faire connaître Vatry aux opérateurs anglo-saxons.

☞ **L'activité de formation et d'entraînement des pilotes**

C'est l'activité qui dérange le plus car les règles d'approche et de survol ne sont toujours respectées par les pilotes. D'après M. Sabeh, l'évolution de cette activité serait plutôt à la baisse car les compagnies aériennes utilisent de plus en plus les simulateurs de vols. Par ailleurs, la SEVE a pris des dispositions pour rappeler à l'ordre les pilotes qui survolent les villages proches de l'aéroport.

☞ L'activité de transport de passagers

Contrairement à l'activité de fret où le positionnement géographique de Vatry est favorable, le potentiel "passager" est modeste et devrait se situer aux alentours de 150 000 clients à condition qu'il n'y ait pas d'autres lignes à Reims ou à Troyes. Il s'agit essentiellement d'attirer la clientèle régionale vers des vols de type charter à destination de pays méditerranéens comme la Turquie ou la Tunisie et d'attirer une clientèle étrangère, notamment anglaise, avec des vols low cost.

Avec 150 000 passagers, le seuil de rentabilité des équipements n'est pas atteint, mais les avantages attendus sont réels :

- faire connaître l'aéroport et ses équipements auprès des compagnies aériennes,
- renforcer la notoriété de la région,
- améliorer la qualité de vie des habitants de la région.

☞ L'activité logistique

C'est aussi un secteur créateur d'emplois avec à peu près 100 à 200 salariés par grand entrepôt. Pour l'instant, il s'agit uniquement de logistique terrestre, mais l'aérien devrait se développer et il commence à y avoir une demande sur le ferroviaire. Le développement du ferroutage nécessitera, le moment venu, la modernisation de la ligne de chemin de fer vers Châlons. Enfin, Vatry pourrait même comporter un volet maritime avec la possibilité d'une relation directe avec le Havre pour les conteneurs.

Le débat qui a suivi cette présentation a porté sur les points suivants :

- Le devoir de préserver les générations actuelles et futures des nuisances inhérentes à l'activité aéroportuaire dans les communes exposées au bruit et plus largement de réaliser un développement économique qui soit durable.
- La nécessité d'une relation de travail et de coordination entre le Département, le Syndicat mixte et tous les acteurs locaux y compris et surtout les communes les plus concernées à la fois par le territoire et à la fois par les nuisances. Cette communauté aéroportuaire est une association qui doit être créée pour bien prendre en compte tous les problèmes liés à ce site économique important.
- La nécessité d'une action coordonnée au niveau du logement et du foncier. Vatry emploie aujourd'hui environ 800 salariés et chaque emploi direct créé sur le site génère un emploi indirect et un emploi induit. Cela veut dire que Vatry représente aujourd'hui 2 400 emplois. L'arrivée d'un grand intégrateur pourrait multiplier par deux voire par trois ce nombre d'emplois assez rapidement. Plus de 70 % de ces emplois seront rémunérés au niveau du SMIC plus 20 à 30 %. Les salariés chercheront donc prioritairement un logement en location. La demande en logements aura également un impact sur les équipements publics en matière de transports, d'écoles, de structures socioculturelles et de services à la population. Pour répondre en temps voulu à ces différents besoins, il faut s'y préparer au niveau du foncier en veillant à ce que le coût du terrain reste contenu si l'on veut faire du logement de qualité. Sur cette question du foncier, le Conseil général a dit qu'il était prêt à assister les communes pour éviter l'inflation du prix des terrains.

M. ARROUART

Merci M. Roulot pour ce compte rendu très exhaustif. Est-ce qu'il y a des questions ?

M. DAUMONT

J'aimerais savoir à quel horizon est prévue la révision du SCoT. La communauté de communes de la vallée de la Coole étudie un schéma de développement intercommunal. Cette étude, qui est considérée comme dossier pilote par la DDE, comporte quatre phases :

- le diagnostic du territoire,
- le recensement des orientations du schéma directeur applicables à ce territoire,
- le recensement des projets des communes,
- la définition d'un projet global à l'échelle de l'intercommunalité.

La dernière phase devrait être finalisée à la fin du mois de mai et je souhaite savoir si elle pourra être intégrée dans la modification ou s'il convient d'attendre la révision.

M. ARROUART

A ce jour, il me semble prématuré de parler d'un calendrier pour la mise en révision. Il m'est également difficile de vous répondre par rapport à la procédure de modification dans la mesure où ce dossier n'a pas été présenté à la commission de suivi.

M. DAUMONT

La DDE considère que cette démarche de travail à l'échelle de l'intercommunalité a justement pour objet de faciliter l'évolution du schéma directeur car elle est conduite en cohérence avec les orientations du schéma.

M. ARROUART

L'instruction du dossier par la commission de suivi dira si cette demande rentre dans la procédure de modification ou dans la procédure de révision. Si la procédure de modification peut s'appliquer, je souhaite néanmoins que l'on ne retarde pas les dossiers déjà prêts. Il faudra peut-être envisager une deuxième phase de modification en 2005.

M. ROULOT

Le travail de la commission est destiné à préparer les orientations du futur schéma de cohérence territoriale. Les phases de recensement de l'existant, de cartographie des données, de rencontre des intercommunalités et des personnes publiques associées devraient s'étendre sur une année. Pendant ce temps, la procédure de modification peut être mise en œuvre pour éviter des blocages.

M. OURY Claude

Je trouve que cela manque un peu de cohérence car les modifications vont aller plus vite que le SCoT et le travail que vous êtes en train de faire risque d'être obsolète.

M. ROULOT

Le travail des deux commissions n'est pas le même. Dans un cas, il s'agit de répondre à des urgences concrètes pour éviter le blocage des Plans Locaux d'Urbanisme ou des cartes communales. Dans l'autre, il s'agit d'évaluer l'application du schéma directeur, de recenser les données, y compris dans le nouveau périmètre, et de fixer les objectifs de la révision.

M. OURY Claude

Il est quand même souhaitable qu'il n'y ait pas trop de décalage dans le temps.

M. CAMUS

Je voudrais attirer votre attention sur les risques de dérapage pouvant résulter de modifications successives du schéma directeur et ce quelle que soit la qualité des démarches préalables menées par des communes ou des intercommunalités. Nous avons fixé un cadre global et il convient de rester dans ce cadre global ou de le faire évoluer globalement. Ce n'est pas en additionnant des projets que nous allons préserver la cohérence de l'ensemble.

M. DAUMONT

Plutôt que de travailler village par village, nous avons estimé que la cohérence serait mieux préservée en définissant un projet de territoire à l'échelle de la communauté.

M. CAMUS

Je reconnais volontiers l'intérêt de cette démarche, mais je ne pense pas que l'on puisse concevoir un schéma d'aménagement à l'échelle d'une grande communauté en la découpant en plusieurs morceaux. Il ne s'agit pas seulement d'intégrer une réflexion, même si elle est de qualité, pour que tout soit cohérent et fonctionne bien. Je crains, Monsieur le Président, que l'on ne remette en cause notre schéma général par souci de simplification ou pour ne pas créer de difficulté relationnelle.

M. GALICHET

Je ne suis pas sûr que le fait de travailler à l'échelle d'un secteur permette d'éviter la surenchère. On risque de passer d'une surenchère entre communes à une surenchère entre groupements de communes.

M. DAUMONT

Nous avons été prudents et nous n'avons pas mis une zone d'activités dans chacun des villages. Nous avons plutôt raisonné par rapport à l'ensemble de la communauté de communes.

M. CAMUS

Quelle que soit l'échelle géographique, chacun pense que son secteur est peut-être sous-équipé, sous-représenté au niveau des zones d'activités ou d'habitat. Je crains que des études partielles par vallée ne fassent resurgir des demandes contradictoires qui vont nous conduire au dilemme que l'on a dû résoudre voici quelques années lors de l'approbation du schéma directeur.

M. CHONÉ

Lors de l'élaboration du schéma directeur, il y avait un consensus assez large sur les orientations et notamment la nécessité de ne pas multiplier les zones d'activités. La difficulté est survenue au moment de cartographier les choix. Avec le SCoT, on peut penser que les choses seront différentes car il n'y aura plus de carte de destination générale des sols. Le SCoT restera un document d'orientations générales et les communes auront une plus

grande latitude pour décider des zonages via le Plan Local d'Urbanisme dans le cadre des objectifs définis par le SCoT.

M. ARROUART

Je crois que nous ne trouverons pas la solution ce soir sans élément précis pour décider si le projet de la Vallée de la Coole relève de la modification ou de la révision. Nous retenons la nécessité de préserver la cohérence de l'actuel schéma directeur. Les projets qui ne répondraient pas à ce critère devront attendre le moment de la révision.

S'il n'y a pas d'autres questions ou observations sur le compte rendu de la commission "orientations nouvelles", je vous propose d'entendre le compte rendu de la commission chargée de la "communication" présenté, en l'absence de M. Guiset, par le vice-président.

Mme VASSEUR

Le premier numéro du bulletin "PROJECTION", diffusé à 1 200 exemplaires auprès de l'ensemble des élus des communes du SCoT et des principaux partenaires (services de l'Etat, Région, Département, chambres consulaires) a reçu un bon accueil. Le coût total de cette opération ressort à 818,92 € TTC incluant l'impression et la diffusion.

La commission a construit son programme d'activités pour 2004 autour des trois axes suivants :

- **Publier de nouveaux numéros du bulletin "PROJECTION".**

En partant de la prévision d'un numéro 2 paraissant fin avril, il paraît possible de programmer 3 numéros en 2004 soit avril/mai – septembre/octobre et décembre 2004/janvier 2005.

Les pistes de travail retenues pour le bulletin n° 2 sont les suivantes :

1. Evoquer la réunion de la commission "Orientations nouvelles" sur le site de Vatry avec une intervention du président du Conseil général et du directeur de la SEVE.
2. Faire le point sur les évolutions statutaires du Syndicat mixte avec le passage de la compétence SCoT des SIVoM vers les communautés de communes et l'adhésion prochaine de la communauté de communes de Mourmelon.
3. Faire le point sur les travaux des commissions du SCoT avec le lancement de l'enquête auprès des communes.
4. Présenter le budget 2004 et le programme de travail du Syndicat mixte.

- **Concevoir des documents de communication sur le schéma directeur et sur le SCoT.**

Ce projet répond à la demande de la commission "orientations nouvelles" de pouvoir disposer de supports de communication qui seront utilisés lors des rencontres avec les intercommunalités et les communes dans l'aire du SCoT.

La commission communication propose de réaliser deux diaporamas portant l'un sur le rappel des orientations du schéma directeur et l'autre sur l'explication de la procédure et du contenu des SCoT. Ces diaporamas seront également déclinés sous forme de petits livrets de 8 pages maximum de façon à laisser aux élus un document de référence.

- **Rechercher des expériences en matière de communication auprès d'autres collectivités ayant engagé une procédure de SCoT.**

En fonction de ces contacts, nous pourrions notamment prévoir l'intervention d'élus et de techniciens devant le comité syndical. Nous avons notamment à réfléchir sur les modalités

de concertation avec la population. Ceux d'entre vous qui élaborent ou révisent un PLU savent ce que recouvre cette notion de concertation qui est très lourde et qui se traduit généralement par la réalisation et l'édition de documents de communication et la tenue de réunions publiques.

M. ARROUART

Je constate que le programme de travail de la commission est également bien fourni. S'il n'y a pas de question, je vous propose de remercier Mme Vasseur et de poursuivre l'ordre du jour.

M. Schuller, président de la commission des finances, qui doit nous présenter les orientations budgétaires 2004, me fait savoir qu'il a des impératifs auxquels il ne peut se soustraire. Je vous propose donc d'inverser les deux points suivants de l'ordre du jour et donc de débattre des orientations budgétaires avant de désigner trois représentants du Syndicat mixte à l'agence d'urbanisme.

Le comité syndical, à l'unanimité, valide cette proposition.

4. DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'ANNEE 2004

M. SCHULLER

Je vous rappelle que ce débat nous est imposé par la loi compte tenu de la population de notre syndicat. Il sera cependant très succinct compte tenu du niveau de notre budget et du fait que le syndicat, installé en février 2003, n'a réellement commencé à travailler que depuis quelques mois.

En dépenses, les orientations budgétaires de l'année 2004 se résument en trois postes :

1. Le premier concerne l'animation et l'assistance à maîtrise d'ouvrage qui a été estimée à 125 jours de travail en fonction du programme d'activités de chacune des commissions.
2. Le deuxième poste correspond au fonctionnement propre du syndicat, c'est-à-dire la tenue de sa comptabilité avec la mise à disposition d'un adjoint administratif par la communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne sur une base moyenne de 4 h/semaine. Ce poste budgétaire recouvre également des frais de fonctionnement pour la documentation, l'affranchissement, l'assurance du Syndicat mixte et des actions de communication (bulletin PROJECTION, diaporamas et plaquettes de communication demandées par la commission "orientations nouvelles").
3. Le dernier poste correspond à l'acquisition d'une base de données cartographiques (BD TOPO) auprès de l'Institut Géographique National. Cet achat figurera en section d'investissement pour permettre la récupération de la TVA.

Ces dépenses s'élèvent à 67 680 € dont 58 % correspondent à l'animation, 28 % à l'achat de la BD TOPO et le reste, soit environ 14 %, rentre dans le fonctionnement.

En recettes, le financement sera assuré par une cotisation auprès des communes et des communautés de communes membres du Syndicat mixte. Cette contribution a été évaluée à 0,59 € par habitant ce qui représente une augmentation de 9 centimes d'euros par habitant pour un montant total de 56 438 €. Le reste, soit 11 242 €, viendrait de l'excédent de fonctionnement de l'année 2003.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2004

Les orientations budgétaires du Syndicat mixte pour l'exercice 2004 sont proposées comme suit :

LES RECETTES SERAIENT CONSTITUEES PAR :

■ La participation des communes et des groupements de communes membres du Syndicat mixte à raison de 59 centimes d'euros par habitant. La population prise en compte est la population totale de chaque collectivité telle que mentionnée à l'article 13 des statuts du Syndicat mixte.	
- Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne	40 149 €
- Communauté de Communes de Jâlons	1 626 €
- Communauté de Communes de la Guenelle	817 €
- Communauté de Communes de la région de Suippes.....	4 702 €
- Communauté de Communes de la vallée de la Coole	809 €
- Communauté de Communes de la vallée de la Craie	1 200 €
- Communauté de Communes de l'Euport.....	762 €
- Communauté de Communes des Sources de la Vesle	2 273 €
- Communauté de Communes du Mont de Noix	562 €
- SIVoM de Condé-sur-Marne	1 741 €
- Athis	456 €
- Bouy	253 €
- Dampierre-au-Temple.....	142 €
- Haussimont	106 €
- La Chaussée-sur-Marne	392 €
- Saint-Hilaire-au-Temple	143 €
- Lenharrée	67 €
- Sogny-aux-Moulins.....	72 €
- Vadenay	124 €
- Vassimont-et-Chapelaine.....	42 €
TOTAL	56 438 €
■ Report de l'exercice 2003	11 242 €
TOTAL DES RECETTES	67 680 €

LES DEPENSES SERAIENT CONSTITUEES PAR :

■ La rémunération d'un assistant au maître d'ouvrage.....	39 300 €
correspondant aux postes suivants :	
ANIMATION	
1. Frais de personnel sur une base de 125 jours de travail.....	37 500 €
FONCTIONNEMENT COURANT	
1. Documentation technique	300 €
2. Frais d'affranchissement et d'impression	1 500 €
■ Le fonctionnement du syndicat mixte	28 380 €
correspondant aux postes suivants :	
1. Rémunération, charges comprises, d'un poste d'adjoint administratif à temps partiel (4 h/semaine)	1 500 €
2. Souscription d'une police d'assurance pour les délégués syndicaux dans l'exercice de leur mandat	1 000 €
3. Frais de communication	2 500 €
4. Réalisation de 2 plaquettes de présentation	3 500 €
5. Frais de mission-réception	500 €
6. Acquisition auprès de l'IGN de la BD TOPO.....	19 000 €
7. Imprévus.....	380 €
TOTAL DES DEPENSES.....	67 680 €

M. ARROUART

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations sur les orientations budgétaires. S'il n'y en a pas, je vous propose de remercier M. Schuller et de valider son rapport.

Le comité syndical, à l'unanimité, adopte les orientations budgétaires pour l'année 2004.

5. DESIGNATION DE TROIS REPRESENTANTS DU SYNDICAT MIXTE AU SEIN DE L'AUDC**M. ARROUART**

Il nous reste à procéder à la désignation de trois représentants du Syndicat mixte au sein de l'agence d'urbanisme (AUDC). Sur ces trois délégués appelés à siéger à l'assemblée générale de l'AUDC, deux participeront également au conseil d'administration qui lui-même désignera un délégué représentant le syndicat mixte au sein du bureau de l'Agence.

Avant de faire appel de candidatures, je vais demander à M. Dellon de vous donner quelques précisions complémentaires.

M. DELLON

En terme de disponibilité, il faut savoir qu'il y a chaque année une assemblée générale, quelques fois deux, et deux conseils d'administration. En revanche, les bureaux sont un peu plus nombreux avec 3 à 4 bureaux par an.

En terme de représentation, je pense qu'il serait souhaitable que ces délégués soient issus du secteur rural car la communauté d'agglomération et les maires des communes qui la composent sont déjà représentés. Je pense qu'il est important, dans le souci de dialogue qui caractérise notre association, de bien faire remonter les préoccupations du monde rural.

M. ARROUART

Ces précisions utiles étant faites, je vous demande quels sont les candidats ?

J'ai donc les candidatures de Jean-Pol DAUMONT, Gérard GALICHET et Bruno ROULOT et je vous propose de passer au vote.

Le comité syndical, à l'unanimité, décide que MM. Jean-Pol DAUMONT, Gérard GALICHET et Bruno ROULOT représenteront le Syndicat mixte au sein de l'AUDC.

6. QUESTIONS DIVERSES**M. ARROUART**

Je vous propose d'aborder le dernier point de notre ordre du jour. Est-ce qu'il y a des questions diverses ?

M. MORVAN

J'ai entendu dire, M. le Président, que vous avez l'intention de démissionner de votre mandat et de ne pas vous représenter comme premier vice-président.

Lors de votre élection en février 2003, il y avait accord pour une alternance entre le monde rural et le secteur urbain. Je considère que vous aviez pris à ce moment un engagement de démissionner de la présidence mais aussi de reprendre la vice-présidence.

Je souhaite que cette position soit revue pour deux raisons. En premier lieu, il en va de l'image même de notre syndicat car si nous n'appliquons pas les décisions prises ensemble nous ne serons plus crédibles. En second lieu, je souhaite que l'on évite de perpétuer cette "bataille" entre le monde rural et le monde de la ville à l'intérieur de notre SCoT faute de quoi il nous sera difficile de trouver la cohérence nécessaire dans nos décisions.

M. ARROUART

J'avais l'intention d'aborder ce sujet ce soir pour deux raisons. Premièrement, l'échéance de l'année est écoulée et j'avais bien l'intention de respecter mon engagement. Deuxièmement, chacun d'entre vous a reçu un courrier signé de six délégués de la communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne, également membres du Bureau du SCoT, dans lequel on m'incite à remettre ma démission.

Je vais donc démissionner et le faire rapidement puisque le courrier partira chez le préfet demain matin. Pour ce qui est de l'alternance, et c'est d'ailleurs bien indiqué dans le courrier, elle impliquait un président "rural" et un vice-président "urbain", puis un président "urbain" et un vice-président "rural". Il n'y avait pas d'engagement nominatif et il est clair que je ne proposerai pas ma candidature à la vice-présidence. Je pense avoir accompli tout le travail qu'il était possible de faire pendant cette année et je ne pense pas que ma décision entraîne de conséquences particulières sur le fonctionnement du Syndicat mixte.

M. DELLON

Cette alternance n'a rien à voir avec la qualité du travail qui a été fait et je crois que tout le monde ici ne peut que se féliciter de la manière dont le président a conduit, en tandem avec le premier vice-président, la marche du comité syndical.

Lorsque l'engagement d'une alternance a été pris, les candidatures étaient déjà dégagées et il était dans les esprits des participants que l'alternance allait se faire entre le premier vice-président et le président. C'est le souvenir que j'en ai gardé et je ne crois pas être le seul à avoir gardé ce souvenir.

M. ARROUART

Cette interprétation ne me fera pas revenir sur ma décision de démissionner de mon poste de président et de ne pas me représenter en tant que vice-président.

M. BOURG-BROC

Je voudrais rappeler que pour beaucoup d'entre nous, cette alternance était nominative. L'alternance n'a de sens que s'il elle s'applique aux deux personnes choisies en février 2003.

M. ARNOULD Michel

Je rappelle que cette solution de l'alternance ne s'est pas imposée naturellement aux délégués.

M. BOURG-BROC

Chacun d'entre nous voulait que cette l'alternance puisse se faire dans un bon état d'esprit.

Je conçois que certains n'aient pas été satisfaits de ce fonctionnement. Mais d'autres l'ont compris comme un système normal dans la mesure où la communauté d'agglomération représente 70 % de la population et donc du financement du Syndicat mixte.

M. GALICHET

Je pense que chacun des délégués a le droit de se retirer pour une raison ou une autre et nous devons respecter ce choix. Dans la mesure où l'alternance a été décidée, elle doit être respectée, au moins tous les deux ans, quitte ensuite à évaluer les avantages et les inconvénients du système. Il faut en effet assurer une certaine continuité au travail du Syndicat dans le temps et une cohérence par rapport au territoire et aux gens qui l'habitent.

M. OURY Claude

Il s'agit d'une alternance de mission et non d'une alternance d'homme. Le président doit avoir sa liberté de continuer ou non ou bien d'être remplacé par quelqu'un d'autre qui aura à cœur de faire également un bon travail.

M. ARROUART

Je vous propose d'arrêter les débats sur ce point. Je vous remercie de votre présence et de votre participation.